


<b>Numéro</b>	<b>DL201201-JNC01</b>	 Illkirch-Graffenstaden
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Finances locales - Divers	
<b>Objet</b>	Bons d'achat commerces locaux	

---

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

---

### Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 19 décembre 2020 à l'Illiade

L'an deux mil vingt le dix-neuf décembre à 9 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

**Etaient présents :**

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, BONN-MEYER Catherine, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUX Rémy, Conseillers

**Etait excusée :**

- Madame Marie COMBET-ZILL ayant donné procuration à Monsieur André STEINHART

---

Nombre de conseillers présents :	34
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	11 décembre 2020
Date de publication délibération :	21 décembre 2020
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	21 décembre 2020

---

## II. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

### 3. BONS D'ACHAT COMMERCES LOCAUX

Par une délibération en date du 5 novembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une convention de partenariat et une convention financière avec la SAS Keetiz afin de mettre en œuvre une opération de soutien au commerce local.

En raison de l'interruption brutale de nombreuses activités consécutivement au décret du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et de son impact sur l'économie locale, la Ville d'Illkirch-Graffenstaden souhaite permettre aux commerçants illkirchois de bénéficier au plus vite et dans des conditions optimales de l'opération de relance objet de la convention de partenariat précitée.

Dans cet objectif, il est proposé au Conseil Municipal d'adapter, par voie d'avenant, ladite convention en procédant aux modifications suivantes à l'article I.3 et à l'annexe 1 :

#### *Article I.3 - DUREE DU MARCHE*

Le contrat est souscrit pour une durée de 6 mois à compter de sa date de signature, sans possibilité de reconduction.

#### *Annexe 1*

En référence à l'Article II.2 – CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION  
Il est convenu des paramètres et conditions suivantes de l'opération.

Liste des Bons d'Achat Aidés émis :

- Bon d'achat aidé payé : 5 € - Valeur faciale : 10 € soit une subvention de : 5 €
- Bon d'achat aidé payé : 15 € - Valeur faciale : 30 € soit une subvention de : 15 €
- Bon d'achat aidé payé : 25 € - Valeur faciale : 50 € soit une subvention de : 25 €
- Bon d'achat aidé payé : 40 € - Valeur faciale : 80 € soit une subvention de : 40 €
- Montant maximum d'achat dans la boutique de vente en ligne (Capping Achat) : 160 €
- Date de mise en ligne des Bons d'Achat Aidés : 11 décembre 2020
- Date de fin de vente en ligne des Bons d'Achat Aidés : 11 avril 2021
- Date de validité des Bons d'Achat Aidés : 11 mai 2021

Toutes les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Il est précisé par ailleurs que toutes les sociétés commerciales et de services situées sur le ban communal pourront adhérer au dispositif sous réserve d'employer, pour l'année de référence N-1, moins de 20 salariés et de réaliser un chiffre d'affaire inférieur à 2 000 000 € HT.

<b>Numéro</b>	<b>DL201201-JNC01</b>	2/4
<b>Matière</b>	7.10 Finances locales - Divers	

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

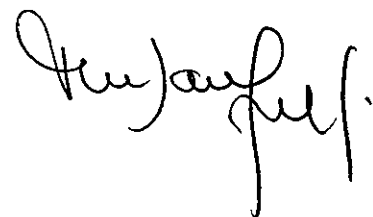
- **d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat avec la SAS Keetiz pour la redynamisation commerciale précisant d'une part les dates de l'opération et d'autre part la liste des bons d'achats aidés émis.**

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
adopte la présente délibération.**

**Pour :**           **26** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, BONN-MEYER Catherine, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, BEAUJEU Rémy

**Abstentions :** **9** FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

**Pour extrait conforme  
Le Maire  
Thibaud PHILIPPS**



<b>Numéro</b>	<b>DL201201-JNC01</b>	3/4
<b>Matière</b>	7.10 Finances locales - Divers	

**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
Opération de redynamisation commerciale  
**Dispositif de Bons d'Achat Aidés partiellement subventionnés**

**AVENANT N°1**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

KEETIZ SAS, au capital de 16 835 €, immatriculée sous le numéro suivant : RCS Montpellier 808 832 075 dont le siège social est sis à l'adresse suivante : 621 rue Georges Méliès – 34 000 Montpellier

dénommé Le Prestataire, d'une part,

et

La Ville d'Illkirch-Graffenstaden, représentée par son Maire, Monsieur THIBAUD PHILIPPS, ordonnateur du marché dûment habilité à signer le présent avenant par une délibération du 19 décembre 2020, immatriculée sous le numéro de SIREN : 216 702 183 et APE : 8411Z dont le siège social est sis à l'adresse suivante :

181 route de Lyon BP 50013 - 67 400 Illkirch-Graffenstaden

dénommé Le Contractant, d'autre part,

**PREAMBULE**

En raison de l'interruption brutale de nombreuses activités consécutivement au décret du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et de son impact sur l'économie locale, la Ville d'Illkirch-Graffenstaden souhaite permettre aux commerçants illkirchois de bénéficier au plus vite et dans des conditions optimales de l'opération de relance objet de la présente convention de partenariat.

Dans cet objectif, il est proposé d'apporter des modifications à l'article I.3 et à l'annexe 1 de la convention.

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : OBJET DE L'AVENANT :**

L'article I.3 – DUREE DU MARCHE est remplacé comme suit :

*Le contrat est souscrit pour une durée de 6 mois à compter de sa date de signature, sans possibilité de reconduction.*

Le paragraphe CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION figurant à l'annexe 1 est remplacée comme suit :

*En référence à l'Article II.2 – CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION  
Il est convenu des paramètres et conditions suivantes de l'opération.*

<b>Numéro</b>	<b>DL201201-JNC01</b>	4/4
<b>Matière</b>	7.10 Finances locales - Divers	

*Liste des Bons d'Achat Aidés émis :*

- *Bon d'achat aidé payé : 5 € - Valeur faciale : 10 € soit une subvention de : 5 €*
- *Bon d'achat aidé payé : 15 € - Valeur faciale : 30 € soit une subvention de : 15 €*
- *Bon d'achat aidé payé : 25 € - Valeur faciale : 50 € soit une subvention de : 25 €*
- *Bon d'achat aidé payé : 40 € - Valeur faciale : 80 € soit une subvention de : 40 €*
- *Montant maximum d'achat dans la boutique de vente en ligne (Capping Achat) : 160 €*
- *Date de mise en ligne des Bons d'Achat Aidés : 11 décembre 2020*
- *Date de fin de vente en ligne des Bons d'Achat Aidés : 11 avril 2021*
- *Date de validité des Bons d'Achat Aidés : 11 mai 2021*

*Cette date figure sur le Bon d'Achat avec la mention « Date de validité ». Passée cette date limite, le bon est considéré comme périmé et ne peut plus être utilisé.*

**ARTICLE 2 : AUTRES DISPOSITIONS :**

Toutes les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Le présent accord est établi en deux (2) exemplaires. Chaque partie se verra remettre un exemplaire original.

Fait à Montpellier, le

Pour le Prestataire  
Jean-Christophe RUSSIER, CEO  
Signature précédée de la mention  
"Bon pour accord" + Cachet

Pour le Contractant  
Thibaud PHILIPPS, Maire  
Signature précédée de la mention  
"Bon pour accord" + Cachet